



Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale
12 octobre 2006
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 20 septembre 2006, à 10 heures

Présidente : M^{me} Intelmann (Estonie)

Sommaire

Déclaration de la Présidente

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-52892 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Déclaration de la Présidente

1. **La Présidente** indique que les séances commenceront à 10 heures et 15 heures précises et que, si un orateur est absent, sa délégation sera automatiquement placée en dernière position sur la liste des orateurs. À la soixantième session de l'Assemblée générale, la Commission a utilisé 77 % des services de conférence qui lui avaient été attribués et a perdu 24 heures en raison du commencement tardif ou de la levée précoce de ses séances. Ainsi, même si la Commission a amélioré ses statistiques par rapport à la cinquante-neuvième session, la Présidente espère qu'elle fera encore mieux durant la présente session. À cet égard, en l'absence d'un nombre suffisant d'orateurs inscrits pour telle ou telle séance, le temps imparti et les services de conférence mis à disposition devront être consacrés à des négociations ou à des rencontres de groupes d'intérêt.

2. **La Présidente** propose que le temps de parole soit limité à 10 minutes pour le débat général et à 7 minutes pour les interventions au titre des différents points de l'ordre du jour. Les textes des longues interventions devraient être distribués à l'avance, si possible. Les déclarations liminaires des membres du Secrétariat seront également limitées à 10 minutes. Les représentants du Secrétariat, des organismes, fonds et programmes sont expressément invités à se borner à évoquer les sujets qui les intéressent précisément pendant leurs interventions.

3. Le programme de travail (A/C.2/61/L.1) est fondé essentiellement sur le texte des résolutions 57/270 B et 58/316 de l'Assemblée générale et de sa décision 58/553, ainsi que sur les recommandations des bureaux de la Commission aux cinquante-neuvième et soixantième sessions de l'Assemblée générale. La Présidente attire l'attention sur la lettre de la Présidente de l'Assemblée générale énumérant les questions renvoyées à la Commission (A/C.2/61/1).

4. **La Présidente** rappelle que la Commission a apporté plusieurs modifications majeures à ses méthodes de travail. Les projets de résolution correspondant aux différents points de l'ordre du jour seront négociés et adoptés par la Commission, non plus à la fin de la session, mais au fur et à mesure de l'examen du point considéré. On pourra prévoir des négociations officieuses au début de la session et, au

besoin, des consultations informelles sur la recommandation du Bureau. Les délégations sont donc invitées à faire tout leur possible pour faciliter l'adoption des projets de résolution dans les délais prescrits dans le document A/C.2/61/L.1 et notamment à désigner des facilitateurs et à déposer les textes des projets de résolution dans les délais. Conformément à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, le texte de tout projet de résolution doit être concis et pragmatique. De plus, les points d'ordre procédural doivent autant que faire se peut être tranchés par voie de décisions.

5. Enfin, dans ses résolutions 57/282, 59/275 et 60/257, l'Assemblée générale a réaffirmé au titre du point 118 de l'ordre du jour, intitulé Planification des programmes, que ses grandes commissions devraient inclure dans leur programme de travail un examen des recommandations du Comité du programme et de la coordination (A/61/16) qui ont trait à leurs travaux et donner à celles-ci la suite qui convient. L'Assemblée a décidé de renvoyer à la Commission, pour examen et décision, le sous-programme 1 du programme 7 (Affaires économiques et sociales) du projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009 ainsi que le point 110 de l'ordre du jour, intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » à la seule fin de lui permettre d'examiner son projet de programme de travail pour la soixante-deuxième session de l'Assemblée et de se prononcer sur ce sujet.

6. **La Présidente** considère que les dispositions décrites conviennent à la Commission.

7. *Il en est ainsi décidé.*

Organisation des travaux (A/61/250 et A/C.2/61/L.1)

8. **La Présidente**, rappelant l'attention sur les décisions que l'Assemblée générale a prises sur la base des recommandations figurant dans le premier rapport du Bureau (A/61/250) au sujet de l'organisation des travaux de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions et du projet de programme de travail figurant dans le document A/C.2/61/L.1, indique que la Commission achèvera ses travaux en principe le vendredi 1^{er} décembre 2006. Elle considère que la Commission souhaite approuver son programme de travail figurant dans le document A/C.2/61/L.1.

9. *Il en est ainsi décidé.*

10. **M. Khan** (Directeur de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination) déclare que sa division fournira un appui technique à la Commission durant la soixante et unième session. Elle présentera des rapports à la Commission et organisera un certain nombre d'activités en marge de ses travaux, l'idée en étant de permettre aux représentants d'envisager sous d'autres angles les points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission. La liste détaillée des activités prévues (tables rondes diverses, discours principaux de personnalités, etc.) paraîtra dans le courant de la première semaine d'octobre 2006.

11. **M. Mansour** (République islamique d'Iran), tout en étant favorable à la tenue d'activités parallèles, juge néanmoins important par principe de réserver un traitement équilibré aux diverses questions, de façon à tenir compte des divers secteurs et des différentes perspectives et positions régionales, notamment pour ce qui est de l'énergie.

12. **La Présidente** répond qu'il sera tenu compte des observations du représentant de la République islamique d'Iran, assure celui-ci que le Bureau et le Secrétariat ont eu le souci de l'équilibre en planifiant les diverses activités parallèles.

13. **M. Atiyanto** (Indonésie), se disant prêt à faire preuve d'esprit constructif pour résoudre les divers points à l'ordre du jour, juge important que les délégations évoquent des moyens d'améliorer les méthodes de travail de la Commission avant que celle-ci entame ses travaux de fond, à sa prochaine séance, le 2 octobre 2006.

14. **M^{me} Heikkilä** (Finlande), parlant au nom de l'Union européenne, dit que cette dernière est prête à participer de manière constructive à toutes les délibérations de la Commission et suggère que le Bureau ou le Secrétariat publie la liste préliminaire des projets de résolution à présenter à la Commission.

15. **La Présidente** promet de faire de son mieux pour tenir la Commission informée des divers projets de résolution présentés par les délégations.

La séance est levée à 10 h 40.